



## Principes directeurs pour les programmes d'éducation internationale des autorités scolaires de l'Alberta

Reconnaissant que les programmes d'éducation internationale :

- aident les élèves et les éducateurs à acquérir les connaissances et les compétences internationales et interculturelles ainsi que l'éveil au monde et aux autres cultures nécessaires pour vivre et travailler efficacement dans un environnement mondial;
- favorisent l'engagement des élèves à être des citoyens du monde responsables;
- enrichissent le contenu des cours à l'intérieur des programmes d'études de l'Alberta;
- offrent des occasions uniques d'apprentissage expérientiel, qui donnent aux élèves et aux éducateurs une vision approfondie du monde, de leur communauté et d'eux-mêmes;
- établissent des liens entre les membres du personnel, les élèves et les éducateurs dans le monde entier, jetant ainsi les bases pour de futures collaborations;
- bénéficient du leadership d'un personnel de diverses cultures.

Nous recommandons aux autorités scolaires de l'Alberta :

- d'inclure les initiatives d'éducation internationale dans leurs plans triennaux et d'en rendre compte dans leurs plans annuels d'éducation;
- d'élaborer des programmes d'éducation internationale qui répondent aux besoins des élèves et des éducateurs albertains, et qui sont conformes à la *School Act* et au *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12<sup>e</sup> année*;
- d'établir un lien entre les programmes d'éducation internationale et les programmes d'études de l'Alberta et les plans de perfectionnement professionnel;
- de développer le soutien communautaire pour les initiatives internationales en faisant participer les parents et les membres de la communauté et en mettant à profit leur expertise et leurs capacités;
- de préparer le personnel, les élèves, les éducateurs, les parents et les membres de la communauté afin que les programmes d'éducation internationale offrent des expériences d'apprentissage riches et positives pour tous ceux qui y participent;
- d'encourager les éducateurs à utiliser des exemples et à considérer des points de vue internationaux dans tous les domaines de prestation du curriculum;
- de favoriser l'apprentissage qui résulte de la participation à des programmes d'éducation internationale afin d'en faire profiter l'ensemble de l'autorité scolaire et de la province;
- de s'engager à recruter du personnel qui reflète la diversité de leurs classes, de leurs écoles et de leur communauté.

**Ces principes doivent guider les activités d'internationalisation des autorités scolaires de l'Alberta. Les chapitres 4 à 17 présentent de l'information plus détaillée sur la planification et la mise en œuvre des programmes et des initiatives d'éducation internationale.**



50